

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 4A4



## AVIS AUX DÉTENTEURS DE DISPENSE

**Date de diffusion :** 9 décembre 2020

**Numéro de l'avis :** 01/2020

**Objet :** Zone interdite près de l'île Goose et des rochers Gosling

**Secteur :** Détroit de la Reine-Charlotte

**Détails :** Les bâtiments faisant l'objet d'une dispense qui se déplacent vers le nord ou vers le sud dans le détroit d'Hécate doivent demeurer à l'ouest de l'île Goose et des rochers Gosling.

**Lignes directrices :** Tous les bâtiments faisant l'objet d'une dispense, y compris les remorqueurs, les chalands et les remorqueurs-chalands intégrés, qui arrivent ou qui se rendent en Alaska, doivent suivre le tracé recommandé à l'ouest des berges, à condition que le capitaine considère que cela peut se faire en toute sécurité.

Ce tracé recommandé est indiqué sur la carte ci-jointe et se trouve à l'ouest des berges.

Cette requête a été introduite en raison des vents dominants provenant du littoral et de la mer dans la région et de la possibilité qu'un bâtiment s'échoue à proximité de l'île Goose ou des rochers Gosling en cas de défaillance de l'équipement. En restant à l'ouest de la berge, les marins disposeront d'une plus grande marge de manœuvre et le risque d'échouement sera réduit.

Si vous avez des questions, des préoccupations ou si vous souhaitez discuter davantage de ces questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au [oberkev@ppa-app.gc.ca](mailto:oberkev@ppa-app.gc.ca) ou 604-666-6771.

Kevin Obermeyer  
Premier dirigeant

# Annexe A : Carte de la zone interdite proposée près de l'île Goose et de Gosling Rocks

